

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE
L'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N° 11/BG/2026

OBJET : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LOGEMENT DE FONCTION AU PROFIT
COMMANDANT DE LA PROTECTION CIVILE PROVINCE FQUIH BEN SALAH.

-Maitre d'Ouvrage : La Province de Fquih Ben Salah (Gouverneur de la Province de Fquih Ben Salah).

-Date d'Ouverture des Plis : Le 24/06/2026 à 10h.

-Lieu d'Ouverture des Plis : Siège du Secrétariat général de la province de Fquih Ben Salah.

-Journal ayant Publié l'Avis de Publicité :

- LE MATIN n° 18 488 du 22-23-24/05/2026

- ASSAHRA AL MAGHRIBIA n° 12 418 du 23-24/05/2026

-Date de publication au portail des marchés publics : 25/05/2026

- Liste des Concurrents ayant déposé leurs Plis :

- 1- La Société IZZIANE SARL, *Tinghir* ;
- 2- La Société MAROC ENGIN ET CHANTIER SARL AU, *Béni Mellal* ;
- 3- La Société SPEEDBUILD SARL, *Casablanca* ;
- 4- La Société ASH TRAVAUX SARL, *Béni Mellal* ;
- 5- La Société OUMIMOUN TRAVAUX SARL AU, *Azilal* ;
- 6- La Société GSTRON SARLAU, *Mohammedia* ;
- 7- La Société AZELAGE BWILDING SARL AU, *Azilal* ;
- 8- La Société VARF SARL AU, *Azilal*.

-Liste des Concurrents écartés à l'issue de l'Examen des Dossiers Administratifs et Techniques :

Concurrents	Motifs d'écartement
1- La Société OUMIMOUN TRAVAUX SARL AU, <i>Azilal</i> ;	- Insuffisance des attestations de références.
2- La Société GSTRON SARLAU, <i>Mohammedia</i> ;	- Attestations de références non conformes, la nature des prestations indiquées n'étant pas adéquate avec l'objet du marché de travaux.
3- La Société VARF SARL AU, <i>Azilal</i> .	- Les pièces non signés et insérés individuellement et ce conformément à l'article 12 de l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

A. Liste des concurrents admissibles sans réserves :

- 1- La Société IZZIANE SARL, *Tinghir* ;
- 2- La Société MAROC ENGIN ET CHANTIER SARL AU, *Béni Mellal* ;
- 3- La Société SPEEDBUILD SARL, *Casablanca* ;
- 4- La Société ASH TRAVAUX SARL, *Béni Mellal* ;
- 5- La Société AZELAGE BWILDING SARL AU, *Azilal*.

B. Liste des concurrents admissibles avec réserves

NEANT

-Montant des Actes d'Engagement des Concurrents :

Concurrents	Montant des actes d'engagement
1- La Société IZZIANE SARL, <i>Tinghir</i> ;	193 300,80
2- La Société MAROC ENGIN ET CHANTIER SARL AU, <i>Béni Mellal</i> ;	194 880,00
3- La Société SPEEDBUILD SARL, <i>Casablanca</i> ;	193 680,00
4- La Société ASH TRAVAUX SARL, <i>Béni Mellal</i> ;	193 200,00
5- La Société AZELAGE BWILDING SARL AU, <i>Azilal</i> .	193 704,00

-Vérification des Montant des Actes d'Engagement des Concurrents :

Concurrents	Montant des actes d'engagement rectifiés
1- La Société IZZIANE SARL, <i>Tinghir</i> ;	193 300,80
2- La Société MAROC ENGIN ET CHANTIER SARL AU, <i>Béni Mellal</i> ;	194 880,00
3- La Société SPEEDBUILD SARL, <i>Casablanca</i> ;	193 680,00
4- La Société ASH TRAVAUX SARL, <i>Béni Mellal</i> ;	193 200,00
5- La Société AZELAGE BWILDING SARL AU, <i>Azilal</i> .	193 704,00

- Liste des Concurrents écartés :

NEANT

- Concurrent retenu :

Concurrent retenu	Montant d'acte d'engagement
1- La Société ASH TRAVAUX SARL, <i>Béni Mellal</i>	193 200,00

-Justification du Choix de l'Attributaire : L'offre économiquement la plus avantageuse pour l'administration.

-Date d'Achèvement des Travaux de la Commission : 08/07/2026.

FAIT A Fquih Ben Salah, Le : 14 JUL 2026



P. Le Gouverneur de la Province de
Fquih Ben Salah et P.O
Le Secrétaire Général
Signé : FOUAD AZI